

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 245

présenté par

M. Garot, M. David, M. Aviragnet, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Guedj, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer ce nouvel article, qui prévoit qu'en cas de vacance du poste de directeur d'un hôpital faisant partie d'un GHT, l'établissement est alors placé en « direction commune » avec l'établissement-support du GHT.

Le rapport de la MECSS rendu en 2021 par les députés Pierre DHARREVILLE et Marc DELATTE critiquait déjà les "résultats discutables" des GHT, tant en termes d'accès aux soins que de cohérence des équipes.

Ce nouvel article aggraverait le manque de proximité et d'indépendance des hôpitaux membres des GHT, et accroîtrait la puissance de l'établissement support sur les autres établissements qui sont membres du GHT.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons supprimer cet article.